



## DG 11 – NUANCIER DE COULEURS DE FAÇADES

Les couleurs de façades doivent respecter les couleurs de la palette générale du nuancier ci-dessous ou des couleurs équivalentes, à l'exception des zones UE, UI et AUI. Ces couleurs s'appliquent uniquement aux couleurs des façades, elles sont également disponibles en mairie :

### Nuancier de couleurs de façade autorisées :

#### Gamme parexlanko, ou équivalence :



#### Gamme Weber ou équivalence :



20% maximum de la surface des façades, notamment les soubassements et les encadrements, pourront être traités dans un ton, une teinte différente du reste de la façade, tout en restant dans le nuancier définit.